

Développer des logiques d'intervention et des indicateurs communs pour le FSE lors de la prochaine période de programmation

Synthèse du rapport final

Soumis par EPEC en association avec COWI

à la Commission Européenne

Direction Générale Emploi, affaires sociale et inclusion

Ordre de Service No: VC/2010/077/029

Contrat-cadre pour la réalisation d'évaluations et la prestation de services en matière d'évaluation à la Direction Générale Emploi y compris soutien pour l'évaluation de l'impact

Lot 5: La fourniture d'un appui au développement et aux essais-pilote concernant des méthodes et des outils à utiliser pour des services d'évaluation et des services connexes, y compris l'analyse d'impact, dans le cadre des activités de la DG EMPL

EPEC en association avec **COWI**

4 Avril 2011

Personne à contacter:

Tavistock Institute
30 Tabernacle Street
London EC2A 4UE
United Kingdom

k.junge@tavinstitute.org
0044 (0)20 7457 3909

European Policy Evaluation Consortium (EPEC)
Adresse postale Bruxelles: 146, rue Royale – B-1000 Brussels
Tel: +32 (0)2 275 0100 Fax: +32 (0)2 275 0109
E-mail: contact@epec.info URL: www.epec.info

SYNTHESE

Objet de l'étude

L'objet de l'étude tel que défini par les termes de référence était triple¹:

- Développer des méthodologies pour élaborer les logiques d'intervention au niveau le mieux adapté pour le FSE. L'hypothèse de travail adoptée lors de la mise en œuvre de l'étude, prévoyait que les logiques d'intervention soient construites au niveau de l'axe de priorité.
- Développer des logiques d'intervention à titre d'exemple pour trois domaines politiques sélectionnés. Ces trois domaines politiques étant : améliorer l'accès à l'emploi, l'inclusion sociale et la capacité administrative. Lors de la réalisation de l'étude ces domaines politiques ont été re-qualifiés comme suit pour assurer la cohérence avec le libellé d'Europe 2020 : accès à l'emploi ; inclusion sociale et pauvreté ; capacité institutionnelle et gouvernance.
- Développer des indicateurs communs de réalisation et de résultat connexes liés aux trois domaines politiques mentionnés ci-dessus. L'objectif était de développer un nombre raisonnable d'indicateurs pour chacun de ces domaines politiques (jusqu'à dix, ventilés par genre) et d'inclure leur définition ainsi que la méthode et la périodicité adéquate de collecte de données. L'étude était également chargée d'étudier une méthodologie d'élaboration des indicateurs ainsi que leur potentiel de globalisation au niveau des Etats membres et de l'UE. Sur base des informations fournies par les membres du groupe de travail des Autorités de gestion (représentant 17 Autorités de gestion du FSE) réunis pour cette étude, chargé des logiques d'intervention et des indicateurs communs connexes une série d'indicateurs s'appliquant à tous les domaines d'action du FSE ont été définis (plutôt que limités spécifiquement aux trois domaines politiques qui font l'objet de cette étude).

Ce rapport présente les résultats des activités entreprises pour atteindre ces trois objectifs. Il rassemble les résultats de toutes les prestations et réalisations de l'étude.

Le FSE et le contexte de la politique de l'UE

Au cours de la prochaine période de programmation du fonds structurel (post 2013), le Fonds social européen (FSE) sera invité à démontrer l'existence d'un lien clair avec les priorités et objectifs définis par la stratégie Europe 2020. Le FSE devra prouver qu'il génère une Valeur ajoutée communautaire en contribuant aux trois priorités Europe 2020, soit la création d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Ceci s'inscrit dans le prolongement de la pratique adoptée au cours de la période de financement actuelle, qui consiste à cibler les dépenses autour des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Un nouveau cadre de programmation destiné à renforcer les liens entre le FSE et les objectifs Europe 2020 est en cours d'élaboration. Le Cadre stratégique commun (qui sera développé par la Commission européenne au niveau de l'UE) créera des

• ¹ Appel à services dans le cadre du Contrat-cadre multiple 'Développer des logiques d'intervention et indicateurs communs connexes pour les prochains programmes opérationnels du Fonds social européen' Lot No 4, VT/2010/077, p. 4

liens formels entre le Fonds européen de développement régional (FEDER), le FSE, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP) et les objectifs Europe 2020 en adaptant les priorités d'investissement aux visées et objectifs d'Europe 2020. Sur cette base, un Contrat de partenariat de développement et d'investissement proposé par l'Etat membre et adopté par la Commission, déterminera la priorité à accorder dans le pays à l'investissement du FEDER, du FSE, du Fonds de cohésion et le cas échéant du FEADER et du FEP pour favoriser la réalisation des objectifs Europe 2020. Ce contrat sera basé sur le Programme du Cadre stratégique commun et le Programme national de réforme.

La prochaine période de programmation du FSE prendra en compte les principes d'un budget lié à une obligation de résultats, le Réexamen du budget 2010 précisant qu'il convient de mesurer les actions "en termes d'impact réel plutôt qu'en fonction des ressources utilisées".²

L'implication pour le FSE post 2013 est double. Tout d'abord, une concentration des ressources est indispensable pour garantir un effet significatif du financement du FSE. Ensuite, le système de monitoring (et d'évaluation) doit être de qualité supérieure et s'aligner sur le Cadre d'orientation Europe 2020. Les logiques d'intervention, qui assurent la liaison entre les besoins régionaux et nationaux d'une part et les priorités et objectifs communs de l'UE d'autre part, joueront donc un rôle important dans le processus de planification et d'évaluation du programme pour en assurer la cohérence.

La logique d'intervention pour le FSE lors de la prochaine période de programmation

Le cadre de logique d'intervention développé par cette étude est présenté sous forme de tableau pour que les Programmes opérationnels (PO) puissent être systématiquement résumés et de manière à assurer la transparence de l'organigramme logique du PO, y compris le choix des indicateurs. Pour répondre aux exigences en matière de planification, monitoring et évaluation des PO du FSE post 2013, les logiques d'intervention se présentent sous forme de trois tableaux. Ces derniers, ainsi que les tableaux et compilations ci-après, sont présentés à la fin de cette synthèse et sont étudiés au chapitre 4 de ce rapport.

Tableau d'analyse des besoins

Le tableau d'analyse des besoins établit la relation entre la situation socio-économique de la région ou du pays couvert par le PO et les objectifs nationaux d'Europe 2020. Le but est de mettre en évidence les régions qui requièrent le plus d'intervention de la part du FSE et d'illustrer le cheminement vers l'impact sur les objectifs Europe 2020. Le tableau comporte les informations suivantes (par axe de priorité) :

- Indicateurs du **Cadre d'évaluation conjointe** (CEC), l'outil d'évaluation destiné à assurer le monitoring des progrès des Etats membres vers Europe 2020.³

² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et aux Parlements nationaux COM(2010) 700 final Le réexamen du budget de l'UE, {SEC (2010) 7000 final}, http://ec.europa.eu/budget/reform/library/communication/com_2010_700_fr.pdf

³ Conseil de l'Union européenne (2010) Fondements et structures d'un Cadre d'évaluation conjointe (CEC), incluant un Moniteur des chiffres de l'emploi (MCE) pour assurer le monitoring des Directives en matière d'emploi dans le cadre d'Europe 2020, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st16/st16984-ad01.en10.pdf>

Ceci permet de déterminer, au moment de planifier le PO du FSE, dans quelle mesure l'Etat membre, dans son ensemble, doit progresser pour atteindre les objectifs d'Europe 2020.

- Les objectifs nationaux d'Europe 2020 inclus dans le **Programme national de réforme** (PNR);
- Le **Cadre stratégique commun (CSC) et le Contrat de partenariat pour le développement et l'investissement** (CPDI) qui fixeront les priorités d'investissement dans l'Etat membre.
- Les **statistiques nationales et régionales** pertinentes. Celles-ci présentent la situation socio-économique nationale et régionale (le PO couvrant le niveau régional) par rapport aux priorités stipulées dans le CPDI.

Cette information met l'accent sur les besoins, fait apparaître un lien entre le FSE et Europe 2020 et indique la voie de progression vers les objectifs d'Europe 2020. Le tableau présentant l'analyse des besoins se trouve à la section 4.4.1 de ce rapport.

Tableau de contexte politique

Le tableau de contexte politique établit un rapport entre les priorités et activités (projetées) du FSE et les autres programmes nationaux et européens s'appliquant à la région ou au pays couvert par le PO. Il comporte les informations suivantes (par axe de priorité) :

- **Définition du problème.** Axée sur les groupes cibles, cette colonne permet d'approfondir l'analyse des chiffres de l'analyse des besoins.
- **Action et fondement.** Les informations fournies dans cette colonne expliquent comment il sera remédié à la situation problématique exposée dans la colonne précédente.
- **Hypothèses, risques et défis possibles.** Cette colonne est facultative. Elle permet de souligner certains facteurs qui doivent rester constants pour atteindre les résultats escomptés, et d'examiner les problèmes liés à la capacité d'absorption et autres limitations de la contribution du PO à Europe 2020.

Le tableau de contexte politique illustre dès lors les cheminements qui permettent au FSE de contribuer aux objectifs d'Europe 2020. Il indique également la Valeur ajoutée communautaire potentielle du soutien du FSE, tels que les effets de volume ou de portée. Le tableau présentant le contexte politique se trouve à la section 4.4.2 de ce rapport.

Le tableau de logique interne

Le tableau de logique interne se focalise directement sur le PO. Il inclut des informations, par axe de priorité, sur : les dépenses programmées (tant communautaires que nationales) ; les descriptions et indicateurs de résultats ; les activités possibles (facultatives) ; les groupes cibles ; les descriptions et indicateurs de réalisations. Le tableau comporte également une colonne facultative risques/défis qui permet d'enregistrer les questions qui échappent au contrôle de l'autorité de gestion et pourraient influencer la réalisation des objectifs. Une version simplifiée de ce tableau pourrait supprimer les colonnes descriptions des résultats et réalisations ainsi que la colonne risques et défis. Le tableau présentant la logique interne se trouve à la section 4.4.3 de ce rapport.

Forces, faiblesses et questions à débattre ultérieurement

La force de la logique d'intervention réside dans la combinaison d'informations approfondies et de présentation synthétisée. Une faiblesse possible est le format du tableau qui peut être difficile à utiliser pour la synthèse d'informations complexes. L'adoption et l'utilisation par les Autorités de gestion de la logique d'intervention seraient vraisemblablement encouragées par une amélioration de la facilité d'utilisation, par exemple en abandonnant le format de tableau au profit d'un outil en ligne équipé d'une interface graphique conviviale.

Afin d'encourager l'usage de la logique d'intervention dans le cadre de la programmation stratégique du FSE il serait bon de : mettre à profit et faire progresser l'action du groupe de travail ; lancer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation, assurer la formation et le perfectionnement professionnel des fonctionnaires des Etats membres responsables de la programmation stratégique, de la mise en œuvre, du monitoring et de l'évaluation ; promouvoir le travail en réseau et le partage des connaissances entre les acteurs concernés ; consacrer une partie de l'assistance technique du FSE pour aider les Etats membres à définir des méthodologies adéquates de collecte de données sur les indicateurs communs ; regrouper et intégrer les multiples outils, directives et bonnes pratiques destinés à soutenir la mise en œuvre de la logique d'intervention en vue d'obtenir un aperçu général de 'ce qui fonctionne'.

Les indicateurs communs de réalisation et de résultat

Une série de 32 indicateurs communs de réalisation et de résultat a été développée dans le cadre de cette étude. Les indicateurs étaient destinés à : couvrir les groupes cibles définis à l'Annexe XXIII du Règlement 1826/2006, systèmes et structures dans le domaine de la politique du marché du travail, éducation et formation et politiques sociales y compris la santé, et soutien aux entreprises; refléter le chemin parcouru vers le travail et la qualification ; faire apparaître les résultats immédiats et à long terme relatifs aux domaines et objectifs politiques et garantir une contribution adéquate à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE ; rendre relativement aisée la collecte de données les concernant au niveau du PO. Suite à la modification des prescriptions il a été décidé, au cours de la réalisation de l'étude, de retirer les indicateurs liés à la santé de la liste des indicateurs.

Pour développer ces indicateurs on a eu recours à un processus itératif, impliquant un processus continu de développement, discussions et réactions et affinement entre la Commission européenne, les représentants des Autorités de gestion et l'équipe de l'étude. Les termes de référence et la conception de l'étude proposée prévoyaient un examen détaillé des indicateurs lors de la prestation finale de l'étude. C'est donc au cours du dernier atelier organisé avec le groupe de travail des Autorités de gestion qu'une série de 20 indicateurs de réalisation et de résultat, qui avait été formulés par la Commission européenne et analysés par l'équipe en charge de l'étude, ont été examinés. Les commentaires émis par le groupe de travail sur la clarté, la pertinence, la facilité d'utilisation et la globalisation ont été examinés par l'équipe de l'étude et des amendements aux définitions originales ont été proposés lorsque cela s'avérait bénéfique.

Les 13 indicateurs de réalisation examinés avec le groupe de travail des Autorités de gestion simplifient l'Annexe XXIII actuelle en fusionnant certains indicateurs relatifs aux niveaux de formation et aux groupes vulnérables. Les indicateurs de réalisation vont au-delà de l'Annexe XXIII actuelle en incluant un indicateur supplémentaire sur les 'systèmes et structures'. Le groupe de travail a également

examiné quatre indicateurs de résultat immédiat (qui mesurent les résultats immédiatement après départ d'une intervention) et trois indicateurs de résultat à plus long terme (qui mesurent les résultats six mois après départ d'une intervention financée par le FSE). Ces indicateurs mesurent les réalisations dans les domaines de la situation sur le marché de l'emploi (participants à la recherche d'emplois, emploi ou travail indépendant) et des compétences/qualifications/éducation (participants à l'éducation / formation, participants acquérant une qualification).

A la suite de l'examen qualitatif et politique entrepris par l'équipe de l'étude ainsi que des concertations avec le groupe de travail au cours du 4^{ème} atelier, 12 indicateurs supplémentaires sont proposés par l'étude et présentés au chapitre 5 de ce rapport. Les huit indicateurs de réalisation supplémentaires couvrent : le statut du marché du travail (chômeurs de longue durée et travailleurs indépendants) ; les 'groupes vulnérables' (participants qui n'ont pas accès aux soins de santé ; participants sans-abri) ; une série d'indicateurs alternatifs de 'systèmes et structures' (organisations et partenariats gouvernementaux et réseaux) et une nouvelle catégorie intitulée 'soutien aux entreprises' (PME et institutions sans but lucratif). Les indicateurs de réalisations et de résultats additionnels sont conçus pour renforcer les dimensions inclusion sociale, entreprise et capacité et gouvernance institutionnelles de la série d'indicateurs. Ces indicateurs n'ont toutefois jamais été examinés par les Etats membres ni étudiés en détail avec la Commission européenne.

Les indicateurs et leurs définitions sont examinés au Chapitre 5 de ce rapport.

Définitions claires, basées dans la mesure du possible sur les normes européennes

Chaque indicateur est assorti d'une définition détaillée. Les définitions des indicateurs de réalisation et de résultat examinées par le groupe de travail sont pour la plupart basées sur des définitions européenne ou internationales existantes (plus particulièrement sur les définitions de la base de données de la Politique du marché du travail d'Eurostat (PMT), les définitions de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), ou celles de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). A l'exception de l'indicateur de réalisation sur les 'systèmes et structures' pour lequel il n'existe aucun équivalent agréé. Cet indicateur a été contesté par certains membres du groupe de travail et l'étude recommande de le remplacer par 'évaluer le soutien apporté aux organisations individuelles' d'une part et 'partenariats et réseaux' d'autre part. Une autre exception est l'indicateur de résultat immédiat relatif aux 'participants à l'éducation et formation en fin de parcours'.

Les indicateurs de réalisation et de résultat additionnels développés par l'équipe de l'étude après l'atelier final n'ont pas d'équivalent dans les méthodologies PMT et EFT. Les définitions des huit indicateurs de réalisation additionnels intègrent dès lors des définitions généralement acceptées provenant d'autres sources (telles que la Commission européenne ou les ONG européennes). Comme il n'y a actuellement aucune définition généralement acceptée pour les partenariats, il est recommandé d'utiliser celle qui sera élaborée par la Communauté de pratique en partenariat du FSE. Les définitions des indicateurs de résultat additionnels se rapportent soit à des groupes cibles définis dans les indicateurs de réalisation ou, dans le cas des indicateurs RLT additionnels, pour lesquels une définition généralement acceptée n'était pas disponible, empruntent la terminologie du contrat des indicateurs communs et donc du SFC 2007.

Pertinents pour Europe 2020

Tous les indicateurs s'appliquent aux objectifs d'Europe 2020 visant à créer une croissance intelligente, durable et inclusive ainsi qu'aux Lignes directrices intégrées pour l'emploi associées à ces objectifs.

Les 13 indicateurs de réalisation examinés par le groupe de travail couvrent les principaux groupes cibles visés par ces objectifs politiques. Les sept indicateurs de réalisation additionnels proposés par l'équipe de l'étude concernent des objectifs spécifiques d'inclusion sociale de l'UE ainsi que des objectifs visant à soutenir les entreprises / esprit d'entreprise et capacité et gouvernance institutionnelles. Dans le cadre d'un modèle de changement en sept étapes développé par l'équipe de l'étude, qui décrit les grandes lignes de la progression vers la réalisation des objectifs d'Europe 2020, tous les indicateurs de réalisation saisissent des informations sur le premier stade de progression vers la réussite de ces objectifs.

Les sept indicateurs de résultat examinés par le groupe de travail portent sur les objectifs d'Europe 2020 liés à l'emploi et à l'éducation. Toutefois, sur base des réactions des Autorités de gestion ainsi que d'un examen administratif de la qualité, l'étude recommande d'autres outils additionnels de collecte de données pour l'indicateur de résultat à plus long terme qui mesure une situation du marché améliorée. Les définitions des indicateurs examinés sont trop larges pour générer des données significatives, et la question devrait donc être étudiée au moyen d'évaluation qui ne se limite pas à de simples enquêtes. Les indicateurs de résultat additionnels proposés par l'équipe de l'étude se focalisent sur la saisie de données sur l'inclusion sociale, l'esprit d'entreprise et le soutien indirect (soit, le soutien apporté aux organisations). Dans le cadre du modèle de changement en sept étapes présentant la progression vers Europe 2020, les indicateurs de résultat immédiat saisissent des informations sur les étapes intermédiaires (acquisition d'atouts, changements de comportement et obtention d'une nouvelle et meilleure situation). Les indicateurs de résultat à plus long terme saisissent des informations relatives aux étapes ultérieures (conservation d'une nouvelle et meilleure situation).

Alors que les indicateurs de réalisation et de résultat saisissent des données sur différentes étapes dans le cadre d'une théorie de modèle de changement en vue d'atteindre les objectifs Europe 2020, toute contribution du FSE à Europe 2020 ne peut être appréciée qu'au moyen d'évaluation.

Valeur ajoutée communautaire

Les indicateurs communs de réalisation et de résultat peuvent fournir les bases d'une estimation et d'une évaluation de la Valeur ajoutée communautaire en mesurant les *effets de volume* (ajoutant à des actions existantes ou produisant directement des effets bénéfiques qui peuvent s'exprimer en termes de volumes) et les *effets de portée* (élargissant des actions existantes en abordant des groupes qui ne seraient normalement pas abordés). Toutefois, les indicateurs en eux-mêmes saisissent des données uniquement sur les effets bruts (des projets). L'effet net du financement du FSE (qui intègre les effets d'inertie, de déplacement et de multiplicateurs) doit être évalué en utilisant des techniques telles que des modèles économétriques, des conceptions expérimentales / quasi expérimentales (ou autres approches adéquates) en tenant compte de la situation contrefactuelle. La logique d'intervention peut aider les évaluateurs dans cette tâche.

Problèmes de charge administrative

Les 13 indicateurs de réalisation examinés par le groupe de travail ne semblent pas susceptibles d'augmenter la charge administrative des Autorités de gestion.

Dans une large mesure, ces données sont déjà collectées par les Autorités de gestion à l'heure actuelle et les systèmes et processus adéquats sont déjà mis en place. De plus, cette série d'indicateurs simplifie les indicateurs de réalisation de l'Annexe XXIII et devrait dès lors faciliter la collecte de données. Toutefois l'indicateur relatif aux 'systèmes et structures' examiné par le groupe de travail fera probablement exception : certains membres du groupe de travail considèrent qu'il est difficile à mesurer et, dans un cas, difficile à transférer dans un système de monitoring. Adopter les indicateurs de réalisation additionnels proposés par l'équipe de l'étude demanderait un ajustement des systèmes de monitoring et la collecte de données supplémentaires, ce qui entraînerait dans les deux cas une surcharge administrative.

Les indicateurs communs de résultat sont nouveaux pour le FSE pour la prochaine période de programmation. En ce qui concerne la charge administrative liée à la collecte de données sur les indicateurs de résultat immédiat, les Autorités de gestion ne s'attendent pas à rencontrer des problèmes de coût ou logistiques significatifs. En ce qui concerne les indicateurs de résultat à plus long terme, les problèmes administratifs suivants doivent être pris en compte. Les enquêtes destinées à la collecte de ces données devraient être menées auprès d'un échantillon de participants et / ou d'interventions pour garantir que les budgets d'assistance technique soient aptes à couvrir les dépenses. Les enquêtes pourraient être menées par le bénéficiaire ou par l'Autorité de gestion. S'il s'agit du bénéficiaire, les contrats devraient prévoir l'obligation pour ce dernier de collecter les données.

Le groupe de travail a examiné une proposition suggérant de comptabiliser les stocks et les entrées (plutôt que les entrées et les reports comme il est d'usage) de manière à évaluer l'ampleur du soutien apporté aux participants. La définition proposée pour les stocks nécessite le calcul du EPT pour une intervention (heures par participant par intervention) et une collecte de données mensuelle (ou au moins trimestrielle). Selon les réactions des représentants des Autorités de gestion cela pourrait représenter une contrainte lorsque les systèmes de monitoring actuels ne sont pas encore adaptés. Des solutions alternatives qui peuvent être envisagées pour comptabiliser les stocks impliquent ce qui suit. La durée minimale requise par une intervention pourrait être spécifiée de manière à être incluse dans le processus de monitoring; ce serait moins précis mais mettrait moins de pression sur les Autorités de gestion. Une variante de ce système serait d'instaurer un seuil d'inscription des participants selon qu'ils bénéficient d'appuis tels que conseils, formation, soutien commercial, etc. ou qu'ils participent à des activités telles que des conférences, séminaires, campagnes d'information, etc. Dans le premier cas (interventions plus 'actives'), les participants sont enregistrés. Dans le second cas (interventions plus 'passives') les participants ne sont pas enregistrés. Bien que cette distinction ne permette pas d'évaluer la durée exacte d'une intervention, il permet d'établir une distinction entre les activités très brèves ou plus intensives. Finalement, si le but poursuivi en identifiant l'intensité du soutien est de comprendre comment cela se rapporte aux résultats, l'utilisation de techniques statistiques telle que l'analyse de survie dans le cadre de l'évaluation peut également être envisagée. Si l'échantillon est suffisamment aléatoire, cette technique permet de faire des prévisions pour toute une population de bénéficiaires (p.ex. les groupes cibles couverts par une intervention financée par le FSE) – par exemple combien sont susceptibles d'obtenir un emploi à la suite d'une formation. Les frais engendrés par de telles enquêtes pourraient être réduits en intégrant des questions pertinentes dans une série d'enquêtes pour obtenir des informations sur les indicateurs de résultat (ou autres questions intéressantes).

Les tableaux de logiques d'intervention

Tableau 1: Analyse des besoins

Titre du PO:					
Objectifs nationaux UE2020 et description des progrès escomptés vers les objectifs UE2020					
Distance avec les objectifs nationaux en utilisant le cadre CEC	Objectif national selon le Programme national de réforme	Cadre stratégique commun	Contrat de partenariat pour le développement et l'investissement	Statistiques nationales pertinentes	Statistiques régionales pertinentes
Axe de priorité du PO :					
Axe de priorité du PO :					

Tableau 2 : Contexte politique

Objectifs nationaux 2020 Emploi: Pauvreté: Education:			
Contexte politique	Définition du problème	Action et fondement	Hypothèses, risques ou défis possibles (facultatif)
<i>Autres programmes majeurs ou initiatives en cours liés à l'axe de priorité, particulièrement ceux décrits dans le PNR.</i>	<i>La nature du problème que l'axe de priorité devra résoudre.</i>	<i>Le focus de l'axe de priorité et pourquoi celui-ci va aborder le problème</i>	<i>Facteurs hors du contrôle des directeurs de programme qui doivent rester stables pour que les résultats escomptés soient atteints.</i>
Axe de priorité du PO :			
Axe de priorité du PO :			

Tableau 3.1 : Tableau de logique interne

Description des objectifs	Financement (programmé)	Description des résultats	Indicateurs de résultats (total et par groupe cible)	Activités indicatives (facultatif)	Groupe cible	Description des réalisations	Indicateurs de réalisations (total et par groupe cible)	Risques / défis
Objectifs de l'axe de priorité	Financement FSE (million €) pour priorité Financement national et privé (million €) pour priorité	Description de résultats de haut niveau (=effets directs obtenus).	Indicateur commun de résultat pertinent sélectionné pour le total des objectifs exprimé en chiffres (doit inclure la source de vérification des conditions initiales et des objectifs), Indicateur commun de résultat pertinent sélectionné par objectifs concernés exprimé en chiffres (doit inclure la source de vérification des conditions initiales et des objectifs. Ajouter d'autres indicateurs pertinents au PO comme ci-dessus.	Domaines où des activités du FSE sont prévues. Aucun montant n'est requis pour la programmation.	Groupe visé par l'activité.	Réalisations concrètes attendues.	Réalisations concrètes exprimées en nombres absolus de participants. Ceci doit inclure la source de vérification des conditions initiales et des objectifs. Les résultats doivent être ventilés par groupe cible pertinent en chiffres absolus.	Résumé facultatif de tout risque externe qui pourrait compromettre la réussite des réalisations et résultats.
Axe de priorité du PO : [Priorités du FSE selon les lignes directrices pour les politiques économiques et de l'emploi.]								
			Ajouter ici les indicateurs communs de résultat.				Ajouter ici les indicateurs communs de réalisation.	

Tableau 3.2 Tableau de logique interne simplifié

Description des objectifs	Financement (programmé)	Indicateurs de résultat (total et par groupe cible)	Activités indicatives (facultatif)	Groupe cible	Indicateurs de réalisation (total et par groupe cible)
Objectifs de l'axe de priorité	Financement FSE (million €) pour priorité. Financement national et privé (million €) pour priorité.	Indicateur commun de résultat pertinent sélectionné pour la totalité des objectifs exprimé en chiffres (doit inclure la source de vérification des conditions initiales et des objectifs). Indicateur commun de résultat pertinent sélectionné par objectifs concernés exprimé en chiffres (doit inclure les sources de vérification des conditions initiales et des objectifs).	Domaines où des activités du FSE sont prévues. Aucun montant n'est requis pour la programmation.	Groupe visé par l'activité	Réalisations concrètes exprimées en nombres absolus de participants. Ceci doit inclure la source de vérification des conditions initiales et des objectifs. Les résultats doivent être ventilés par groupe cible pertinent en chiffres absolus.
Axe de priorité du PO :					
[Priorités du FSE selon les lignes directrices pour les politiques économiques et de l'emploi.]					
		Ajouter ici les indicateurs communs de résultat.			Ajouter ici les indicateurs communs de réalisation.

Les indicateurs communs de réalisation et de résultat

Indicateurs de situation du marché du travail examinée par le groupe de travail

N°	Indicateur de réalisation	Définitions modifiées	Source et commentaire
1	Chômeurs y compris de longue durée	Nombre total de chômeurs. <i>«Personnes généralement sans travail, disponibles pour travailler et recherchant activement du travail. Les personnes considérées comme chômeurs inscrits, selon les définitions nationales, sont toujours incluses dans ce groupe, même si elles ne satisfont pas à l'ensemble de ces trois critères.»</i>	Source: EFT (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BF-06-003/FR/KS-BF-06-003-FR.PDF) Commentaire : ceci se substitue à la définition du chômeur ainsi que celle du chômeur inscrit de l'Enquête sur les forces de travail. La définition en italique est identique à celle du PMT.
2	Les personnes inactives	<i>Les personnes inactives sont celles qui ne sont classées ni comme étant en emploi ni comme étant au chômage.</i>	Source: EFT (http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm) Commentaire: Le libellé en italique est identique à la définition de l'EFT.
3	Les personnes inactives, qui ne suivent pas un enseignement ou une formation	<i>Les personnes inactives qui ne sont classées ni comme étant en emploi ni comme étant au chômage et qui ne suivent pas une formation ou un enseignement.</i> L'activité d'indépendant est considérée comme 'employé'	Source: EFT (http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm) Commentaire: Ceci est un sous-groupe de l'indicateur 3 – tous (total) les inactifs. Le libellé en italique est identique à la définition de l'EFT.
4	Les personnes en emploi, y compris les travailleurs indépendants	<i>Les personnes en emploi sont les personnes •âgées de 15 ans et plus •qui pendant la semaine de référence ont effectué un travail, même pour seulement une heure par semaine, contre rémunération, pour en tirer un bénéfice ou un gain familial, •qui n'étaient pas au travail mais avaient un emploi ou une entreprise dont ils étaient temporairement absents pour cause, par exemple, de maladie, de vacances, de conflit ou d'éducation et de formation.» (EFT Code1)</i> Les personnes ayant un emploi incluent les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux comme spécifié par l'EFT et l'OIT. Les personnes en emploi incluent également les personnes qui <i>«Ne travaillaient pas mais avaient un emploi ou une entreprise dont il/elle était absent au cours de la semaine de référence» (EFT CODE 2).</i>	Source: EFT, (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_lfs/methodology/definitions) Commentaire : L'absence au cours de la semaine de référence inclut les personnes en absence de longue durée du travail recevant plus de 50% de leur salaire, les personnes en congé de maternité/paternité. Les définitions en italique sont identiques aux définitions de l'EFT.

Indicateurs additionnels sur la situation du marché du travail proposés par l'étude

N°	Indicateur de réalisation.	Définitions	Source et commentaire
5	Chômeurs de longue durée	Nombre total de chômeurs de longue durée. Les chômeurs de longue durée sont des personnes qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus.	Source: EFT (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/une_esms.htm) Commentaire: Le chômeur est défini comme au point O1 ci-dessus. Le chômeur de longue durée est un sous-groupe de l'indicateur 1.

			Le libellé en italique correspond à la définition de l'EFT
6	<i>Les travailleurs indépendants</i>	<i>Les travailleurs indépendants sont définis comme étant des personnes qui travaillent dans leur propre entreprise, exploitation agricole ou pratique professionnelle dans le but d'en tirer un profit. Un travailleur indépendant est considéré comme travaillant si il/elle répond à l'un des critères suivants : travaille dans le but de réaliser un gain, consacre du temps à l'exploitation d'une entreprise ou est en train de créer son/sa propre entreprise.</i>	Source: EFT (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsa_esms.htm) Commentaire : le travailleur indépendant est un sous-groupe de l'indicateur 4. Le libellé en italique est identique à la définition de l'EFT

Indicateurs d'âge examinés par le groupe de travail

N°	Indicateur de réalisation	Définitions modifiées	Source
7	En dessous de 25 ans	L'âge des participants est calculé à partir de la date de naissance. Pour les personnes nées la même année, celles dont l'anniversaire se situe entre le 1 ^{er} janvier et la fin de la période de référence sont, pour les besoins de l'analyse des résultats, considérées comme ayant un an de plus que celles dont l'anniversaire se situe après la fin de la période de référence.	Source: Enquête sur les forces de travail http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm
8	De 55 à 64 ans	Comme ci-dessus.	Source: Enquête sur les forces de travail http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm

Indicateur d'âge alternatif proposé par l'étude

8	Au-dessus de 54 ans	L'âge des participants est calculé à partir de la date de naissance. Pour les personnes nées la même année, celles dont l'anniversaire se situe entre le 1 ^{er} janvier et la fin de la période de référence sont, pour les besoins de l'analyse des résultats, considérées comme ayant un an de plus que celles dont l'anniversaire se situe après la fin de la période de référence.	Source: Enquête sur les forces de travail http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm
---	---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de niveaux d'enseignement examinés par le groupe de travail

N°	Indicateur de réalisation	Définitions modifiées	Source
9	Avec l'enseignement primaire (CITE 1) et l'enseignement secondaire inférieur (CITE 2)	CITE 1 et 2. " <i>Le plus haut niveau d'éducation atteint avec succès. L'expression 'niveau atteint avec succès' est associée à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme lorsqu'il y a une certification. S'il n'y a pas de certification, la réussite complète doit être liée à une assiduité à plein temps. Pour déterminer le niveau le plus élevé tant l'éducation et formation générales que professionnelles sont prises en compte. (EFT, Concepts et définitions de base)". "Tous les systèmes d'éducation nationaux sont différents, mais ils peuvent être comparés assez précisément sur base du système de classification commun CITE."</i>	Source: Eurostat, CITE (http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm) CITE 1 : enseignement primaire). Ce niveau commence entre 5 et 7 ans, est toujours obligatoire et dure en général de 4 à 6 ans. CITE 2 : (enseignement secondaire inférieur). Ce niveau complète l'éducation de base commencée au niveau primaire en faisant appel à une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau correspond souvent à la fin de l'enseignement obligatoire à temps plein. (http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/105_FR.pdf)
10	Avec l'enseignement secondaire (CITE 3) et post-secondaire (CITE 4)	CITE 3 et 4. " <i>Le plus haut niveau d'éducation atteint avec succès. L'expression 'niveau atteint avec succès' est associée à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme lorsqu'il y a une certification. S'il n'y a pas de certification, la réussite complète doit être liée à une assiduité à plein temps. Pour déterminer le niveau le plus élevé tant l'éducation et formation générales que professionnelles sont prises en compte. (EFT, Concepts et définitions de base)". "Tous les systèmes d'éducation nationaux sont différents, mais ils peuvent être comparés assez précisément sur base du système de classification commun CITE "</i>	Source: Eurostat, ISCED (http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm) CITE 3 : enseignement secondaire supérieur). Ce niveau commence généralement à la fin de l'enseignement obligatoire. L'âge d'admission est normalement 15 ou 16 ans. Des qualifications (accomplissement de l'enseignement obligatoire) et autres conditions minimales d'admission sont généralement exigées. L'enseignement est souvent plus orienté sur les matières qu'au niveau secondaire inférieur. La durée typique de ce niveau varie de deux à cinq ans. CITE 4 : enseignement postsecondaire non supérieur). Ce niveau regroupe des programmes qui se situent de part et d'autre de la limite entre l'enseignement secondaire supérieur et le supérieur. Ceux-ci permettent d'élargir les connaissances des diplômés du niveau CITE 3. Des exemples typiques sont les programmes qui permettent aux étudiants d'accéder au niveau CITE 5 ou ceux qui préparent à une entrée directe sur le marché du travail. (http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/105_FR.pdf)
11	Avec l'enseignement supérieur (CITE 5 et 6)	CITE 5 et 6. " <i>Le plus haut niveau d'éducation atteint avec succès. L'expression 'niveau atteint avec succès' est associée à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme lorsqu'il y a une certification. S'il n'y a pas de certification, la réussite complète doit être liée à une assiduité à plein temps. Pour déterminer le niveau le plus élevé tant l'éducation et formation générales que professionnelles sont prises en compte. (EFT, Concepts et définitions de base)". "Tous les</i>	Source: Eurostat, ISCED (http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/lfs_main/lfs/lfs_concepts_and_definitions.htm) CITE 5 : enseignement supérieur – premier niveau). L'admission à ces programmes requiert généralement la réussite du niveau CITE 3 ou 4. Ce niveau inclut des programmes à orientation académique (type A) largement théorique et des programmes de formation pratique et technique (type B)

		<p>systemes d'éducation nationaux sont différents, mais ils peuvent être comparés assez précisément sur base du système de classification commun CITE ".</p>	<p>généralement plus courts que les premiers et préparant l'entrée sur le marché du travail.</p> <p>CITE 6 : enseignement supérieur – deuxième niveau). Ce niveau est réservé aux programmes d'enseignement supérieur qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (Ph.D ou doctorat).</p> <p>(http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/105_FR.pdf)</p>
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de vulnérabilité examinés par le groupe de travail

N°	Indicateur de réalisation	Définitions modifiées	Source
12	Immigrants, personnes ayant une formation à l'étranger, minorités ethniques (y compris les Roms)	<i>Résidents permanents non nationaux dans un pays, nationaux avec une formation à l'étranger ou nationaux membres d'une minorité, qui ont besoin d'une aide spéciale sur le marché du travail en raison de difficultés linguistiques ou culturelles.</i>	<p>Source: PMT (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BF-06-003/FR/KS-BF-06-003-FR.PDF)</p> <p>Commentaire: Les personnes peuvent cumuler différentes vulnérabilités Il est recommandé d'enregistrer la caractéristique dominante. La caractéristique dominante constitue la cible principale d'une intervention (p.ex. emploi pour les jeunes, intégration pour les immigrants, accès au travail pour les handicapés). Lorsqu'une intervention permet la participation d'une série de groupes cibles, la 'caractéristique dominante' peut s'entendre comme le facteur unique le plus important associé à la vulnérabilité d'un participant."</p> <p>Le libellé en italique est identique à la définition de la PMT.</p>
13	Handicapés	<i>"Personnes enregistrées comme handicapées selon les définitions nationales."</i>	<p>Source: LMP (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BF-06-003/FR/KS-BF-06-003-FR.PDF)</p> <p>Commentaire: Les personnes peuvent cumuler différentes vulnérabilités Il est recommandé d'enregistrer la caractéristique dominante. La caractéristique dominante constitue la cible principale d'une intervention (p.ex. emploi pour les jeunes, intégration pour les immigrants, accès au travail pour les handicapés). Lorsqu'une intervention permet la participation d'une série de groupes cibles, la 'caractéristique dominante' peut s'entendre comme le facteur unique le plus important associé à la vulnérabilité d'un participant."</p> <p>Le libellé en italique est identique à la définition de la PMT</p>
14	Autres personnes défavorisées	Les personnes défavorisées (sur le marché national de l'emploi qui ne sont ni des immigrants, ni des personnes avec une formation à l'étranger, ni des minorités (y compris les Roms) ni handicapés, participants qui n'ont pas accès au soin de santé ou participants sans abri. Ceci englobe tous les participants qui ne sont pas couverts par les indicateurs 12 et 13 ainsi que 15 et 16.	<p>Commentaire : Un exemple d'un type de participant: qui peut être inclus dans cet indicateur est un participant ayant un niveau CITE 0.</p> <p>Les personnes peuvent cumuler différentes vulnérabilités Il est recommandé d'enregistrer la caractéristique dominante. La caractéristique dominante constitue la cible principale d'une intervention (p.ex. emploi pour les jeunes, intégration pour les immigrants, accès au travail pour les handicapés).</p> <p>Lorsqu'une intervention permet la participation d'une série de groupes cibles, la 'caractéristique dominante' peut s'entendre comme le facteur unique le plus important associé à la vulnérabilité d'un participant."</p>

Indicateurs de vulnérabilité additionnels proposés par l'étude

N°	Indicateur de réalisation	Définitions	Source et commentaire
15	Participants qui n'ont pas accès aux soins de santé	Participants qui, lorsqu'ils veulent s'inscrire dans une intervention du FSE, sont empêchés de travailler à cause de responsabilités en matière de soins informels résultant d'un manque d'accès aux soins de santé professionnels à long terme.	<p>Source: http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/families/docs/EU%202342%20(Full%20report)%20-%20Care%20Provision%20within%20Families%20and%20its%20Socio-Economic%20Impact%20on%20Care%20Providers.pdf</p> <p>Commentaire: Une personne qui prodigue des soins informels est une personne "qui aide un individu atteint d'une maladie chronique, d'un handicap ou autre besoin de soins ou de soutien de longue durée en dehors d'un cadre professionnel ou officiel."</p> <p>'Long terme' doit être défini en fonction de la définition nationale des soins de longue durée.</p> <p>Les personnes peuvent cumuler différentes vulnérabilités Il est recommandé d'enregistrer la caractéristique dominante. La caractéristique dominante constitue la cible principale d'une intervention (p.ex. emploi pour les jeunes, intégration pour les immigrés, accès au travail pour les handicapés).</p> <p>Lorsqu'une intervention permet la participation d'une série de groupes cibles, la 'caractéristique dominante' peut s'entendre comme le facteur unique le plus important associé à la vulnérabilité d'un participant."</p>
16	Participants sans abri	<p>Les personnes participant à une intervention financée par le FSE qui sont sans abri au début de l'intervention. Sans abri signifie 'absence de logement' qui implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> être sans abri (dormant à la rue) être sans logement (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou foyers d'hébergement) en logement précaire (menacé d'exclusion sévère en raison de baux précaires, expulsions, violences domestiques) en logement inadéquat (dans des caravanes sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère). 	<p>Source: ETHOS –Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (http://www.feantsa.org/code/FR/pg.asp?Page=546)</p> <p>Commentaire: Les personnes peuvent cumuler différentes vulnérabilités Il est recommandé d'enregistrer la caractéristique dominante. La caractéristique dominante constitue la cible principale d'une intervention (p.ex. emploi pour les jeunes, intégration pour les immigrés, accès au travail pour les handicapés).</p> <p>Lorsqu'une intervention permet la participation d'une série de groupes cibles, la 'caractéristique dominante' peut s'entendre comme le facteur unique le plus important associé à la vulnérabilité d'un."</p> <p>Le libellé en italique est identique à la définition de ETHOS / FEANTSA .</p>

Indicateur de systèmes et structures examiné par le groupe de travail

N°	Indicateur de réalisation	Définition	Source et commentaire
17	Systèmes et structures	"Interventions du FSE qui - ne visent pas directement les bénéficiaires – n'entrent pas dans le cadre des mesures d'assistance technique – concernent des organisations, réseaux, partenariats, règles ou normes qui jouent un rôle clé dans la mise en oeuvre des politiques".	Source: Evaluation de la contribution du FSE aux politiques de l'emploi, de l'inclusion et éducation et formation en soutenant des systèmes et structures. N° de référence du contrat: VC/2005/0040, Rapport final p. 10

Indicateurs alternatifs de systèmes et structures proposés par l'étude.

N°	Indicateur de réalisation	Définition	Source et commentaire
18	Organisations du secteur public	<p>Nombre d'organisations du secteur public soutenues par une intervention du FSE.</p> <p>"Le secteur public général est constitué de groupes d'unités résidentes institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les unités de gouvernement central de l'état/régional ou local; ▪ Toutes les institutions non-marchandes sans but lucratif qui sont contrôlées par les unités de gouvernement." <p>Le secteur public comporte des "agences (...) qui disposent d'une identité légale distincte et d'une grande autonomie, ils peuvent avoir un pouvoir discrétionnaire quant au volume et à la composition de leurs dépenses et peuvent avoir des sources de revenus directs tels que des revenus fiscaux qui leur sont affectés.</p> 	<p>Source: Système des comptes nationaux (SCN 2008) (http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008.pdf)</p> <p>Commentaire: Eurostat est l'une des cinq organisations internationales en charge du Système des comptes nationaux au niveau mondial. La définition est identique à celle du SCN 2008.</p>
19	Partenariats et réseaux	Nombre de partenariats et réseaux soutenus par une intervention du FSE.	

Indicateurs d'entreprise additionnels proposés par l'étude

N°	Indicateur de réalisation	Définition	Source et commentaire
20	PME	<p>Nombre de micro, petites et moyennes entreprises soutenues.</p> <p><i>Entreprise est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. Dans la catégorie des PME, une micro entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.</i></p>	<p>Source: Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE) (2003/361/EC)</p> <p>Commentaire : le libellé en italique est identique à celui de la recommandation de la Commission. Cette définition est également utilisée par Eurostat.: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/special_sbs_topics/small_medium_sized_enterprises_SMEs</p>
21	Institutions sans but lucratif	<p>Nombre d'institutions sans but lucratif soutenues par une intervention du FSE.</p> <p>"Les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent,</p>	<p>Source: Système des comptes nationaux SCN 2008) (http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008.pdf)</p> <p>Commentaire : Les institutions sans but lucratif peuvent être créées pour fournir des services aux ménages ou compagnies qui les contrôlent ou les financent ; ou elles peuvent être créées pour des motifs charitables, philanthropiques ou</p>

		les contrôlent ou les financent. ”	de protection sociale afin de fournir des biens ou des services à d'autres personnes dans le besoin ; ou elles peuvent être destinées à fournir des services en matière de santé ou d'éducation moyennant une rétribution, mais pas pour réaliser un gain ; ou elles peuvent être destinées à promouvoir les intérêts de groupes de pression en affaires ou en politique ; etc. Seules ces institutions sans but lucratif qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement doivent être incluses dans cet indicateur.
--	--	------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de résultat immédiat : examinés par le groupe de travail

No	Indicateur IR	Définition	Source et commentaires
22	Participants inactifs nouvellement en recherche d'emploi au moment de quitter	Les personnes inactives qui ont bénéficié d'un soutien du FSE et sont nouvellement en recherche d'emploi, lorsqu'ils quittent l'intervention du FSE. Ceci comprend - « <i>Demandeurs d'emploi inscrits (total), fait référence à l'ensemble des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès des SPE.</i> » et « <i>Autres demandeurs d'emploi inscrits, fait référence à toutes les personnes inscrites auprès des SPE qui ne sont pas considérées comme chômeurs inscrits et (1) qui ont sollicité un accompagnement de la recherche d'emploi auprès des SPE, (2) dont les coordonnées et la situation personnelles ont été enregistrées par les SPE et (3) qui ont eu un contact personnel avec les SPE au cours de l'année en cours ou selon les conditions définies pour les besoins opérationnels des SPE. Les trois conditions doivent être remplies</i> »	Source: Eurostat, :LMP (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BF-06-003/FR/KS-BF-06-003-FR.PDF) Commentaire: le libellé en italique est identique aux définitions de la PMT (paragraphes 361 et 363)
23	Participants en éducation/formati on au moment de quitter	Personnes qui ont bénéficié d'un soutien du FSE engagées dans une formation permanente (apprentissage tout au long de la vie, enseignement officiel) ou activités de formation (formation en dehors de l'entreprise/formation en cours d'emploi, formation professionnelle, etc.) endéans le mois qui suit leur départ de l'intervention du FSE.	
24	Participants acquérant une qualification au moment de quitter	Personnes qui ont bénéficié du soutien du FSE et qui ont acquis une qualification lorsqu'ils quittent l'intervention du FSE. . « <i>Certification</i> »: <i>le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée.</i> Les indicateurs peuvent être scindés en niveaux CITE et CEC.	Source: Commission européenne, Cadre européen des qualifications (http://ec.europa.eu/eqf/terms_fr.htm) Commentaire : le libellé en italique est identique à la définition du CEC.
25	Participants ayant un emploi au moment de quitter	Chômeurs ou personnes inactives qui ont bénéficié du soutien du FSE et trouvent un emploi endéans le mois qui suit leur départ de l'intervention du FSE.	

Indicateurs de résultat immédiat additionnels proposés par l'étude

N°	Indicateur de résultat	Définition	Source et commentaire
26	Participants indépendants au moment de quitter	Personnes au chômage ou inactives ayant bénéficié d'un soutien du FSE et qui occupent un emploi d'indépendant endéans le mois qui suit leur départ de l'intervention du FSE.	
27	Participants inactifs qui ont achevé un stage préparatoire	Les personnes inactives qui ont bénéficié d'un soutien du FSE et ont achevé un stage préparatoire destiné à: a) préparer à une participation à des cours d'enseignement officiel ou de formation ou b) préparer à une participation à d'autres mesures du marché de l'emploi. La participation à ce stage peut, mais ne doit pas, mener à une qualification ou autre certificat.	Commentaire : le stage préparatoire couvre une série d'activités et groupes cibles. Il implique entre autres : un accompagnement dans leur choix de formation professionnelle (pour le RU, voir par exemple : http://www.derby.ac.uk/files/icegs_evaluation_of_front_end2002.pdf); de jeune qui ne sont pas éligibles pour un enseignement professionnel de base par manque d'aptitudes linguistiques et/ou par manque de maturité scolaire (voir, par exemple, en Finlande: http://www.hel.fi/hki/opev/en/Education+for+foreigners/Preparatory+training/Preparatory+training+for+basic+vocational+education)

Indicateurs de résultat à plus long terme examinés par le groupe de travail

No	Indicateur RLT	Définition	Source et commentaire
28	Participants occupant un emploi 6 mois après leur départ	Personnes ayant bénéficié d'un soutien du FSE et qui occupent un emploi 6 mois après avoir quitté l'intervention du FSE. <i>Les personnes en emploi sont les personnes •âgées de 15 ans et plus •qui pendant la semaine de référence ont effectué un travail, même pour seulement une heure par semaine, contre rémunération, pour en tirer un bénéfice ou un gain familial, •qui n'étaient pas au travail mais avaient un emploi ou une entreprise dont ils étaient temporairement absents pour cause, par exemple, de maladie, de vacances, de conflit ou d'éducation et de formation. »</i> L'emploi exclut les emplois subsidiés et le travail indépendant.	Source: Eurostat, LFS (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsa_esms.htm) Commentaire: Par emploi subsidié on entend des mesures incitatives en conformité avec la définition de la PMT (§72-§75): Les incitations à l'emploi (catégorie 4) couvrent les mesures qui facilitent le recrutement de chômeurs et d'autres groupes cibles, ou qui aident à assurer le maintien dans l'emploi de personnes menacées de le perdre involontairement. Les incitations à l'emploi renvoient aux subventions octroyées pour des emplois sur le marché ordinaire qui pourraient exister ou être créés sans subventions publiques et que l'on peut espérer voir maintenus au-delà de la période de subvention. Les emplois pouvant être subventionnés sont généralement des emplois du secteur privé, mais des emplois du secteur public ou à but non lucratif sont également éligibles et aucune distinction ne doit être effectuée. Dans le cadre des incitations à l'emploi, les fonds publics représentent une contribution aux coûts salariaux du travailleur et, généralement, la plus grande partie des coûts salariaux reste couverte par l'employeur. Toutefois, ceci n'interdit pas les cas où tous les coûts sont couverts par des fonds publics pendant une période limitée. (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BF-06-003/FR/KS-BF-06-003-FR.PDF)
29	Participants travaillant comme indépendants 6 mois après leur départ	Personnes ayant bénéficié du soutien du FSE et qui sont enregistrées comme travailleurs indépendants travaillant activement 6 mois après avoir quitté l'intervention du FSE.	
30	Participants ayant une meilleure	Personnes ayant bénéficié de l'intervention du FSE qui sont passés d'un emploi précaire à un emploi stable, du sous-emploi au plein emploi et/ou ont accédé à un emploi requérant des compétences du	Source, Eurostat, LFS (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_lfs/methodology/definitions)

situation sur le marché de l'emploi 6 mois après leur départ.	FSE 6 mois après avoir quitté l'intervention du FSE. " <i>Par emploi précaire on entend l'absence de 'contrat permanent d'emploi ou de travail à durée indéterminé'. Compte tenu des disparités institutionnelles, les notions de 'travail temporaire' et de 'contrat de travail à durée limitée' décrivent des situations qui, dans des contextes institutionnels différents, peuvent être considérés comme similaires. Les employés ayant un emploi/contrat à durée limitée sont ceux dont l'emploi principal prendra fin soit après une période fixée d'avance, ou après une période inconnue d'avance mais néanmoins définie par des critères objectifs, tels que l'achèvement d'une mission ou de la période d'absence d'un employé temporairement remplacé.</i> " - Par sous-emploi on entend : <i>emploi à temps partiel involontaire</i> — <i>Lorsque la personne interrogée déclare qu'elle travaille à temps partiel parce qu'elle est incapable de trouver un travail à temps plein.</i> "	Commentaire: Conforme à la Directive no. 7: " <i>Les Etats membres devraient s'attaquer au problème de la segmentation du marché de l'emploi par des mesures visant l'emploi précaire, le sous emploi et le travail non déclaré</i> ". Le libellé en italique est identique à la définition de l'EFT.
---------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de résultat à long terme additionnels Dans les domaines de capacité et gouvernance institutionnelles et entreprises proposés par l'étude

No	Indicateur LRT	Définition	Commentaire
31	Organisations du secteur public qui ont acquis une norme de qualité reconnue 6 mois après leur départ.	Organisations du secteur public ayant acquis une norme de qualité nationale, européenne ou internationale reconnue, qui peut être attribuée à leur participation à l'intervention financée par le FSE, 6 mois après avoir quitté l'intervention FSE.	Commentaire: Cette norme de qualité peut être une accréditation ou certification dans des domaines tels que : organisation du travail (p.ex. accréditation du processus de gestion ISO9001), gestion respectant l'environnement, normes de santé et sécurité et éducationnelles et autres.
32	PME qui ont acquis une norme de qualité reconnue 6 mois après leur départ	PME ayant acquis une norme de qualité nationale, européenne ou internationale reconnue, qui peut être attribuée à leur participation à l'intervention financée par le FSE, 6 mois après avoir quitté l'intervention FSE.	Commentaire: Cette norme de qualité peut être une accréditation ou certification dans des domaines tels que : organisation du travail (p.ex. accréditation du processus de gestion ISO9001), gestion respectant l'environnement, normes de santé et sécurité et éducationnelles et autres.

